

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux

**Absent et représenté :** COLLIN Yannick (pouvoir à CHAUVIN Paul), PENVEN Christine (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), FICHELSON Karen (pouvoir à ROSNER Paul), LE RAY Marie-Françoise (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à BLANCHARD Annick), LARUPT Erwann (pouvoir à HONORÉ Laurent)

**Secrétaire de séance :** LE GUERN François

**Secrétaires auxiliaires :** NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN, DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer

Ordre du jour :

- 0-1 Approbation du Procès-verbal Conseil Municipal du 9 juin 2021
- 0-2 Délégations du Conseil Municipal au Maire

**FINANCES**

- 1 - Renouvellement adhésion ALEC et désignation d'un élu

**TOURISME**

- 2 - Groupe de travail compétence tourisme

**ENFANCE JEUNESSE**

- 3 - Subvention projets jeunes
- 4 - Transport scolaire

**PERSONNEL**

- 5 - Rémunération du personnel : reprise de carrière et régime indemnitaire des agents contractuels
- 6 - Tableau des effectifs 2021 du personnel communal
- 7 - La prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de Directeur général des services
- 8 - Prolongation contrat chargée de mission patrimoine

**TRAVAUX**

- 9 - Travaux SDE abords de la mairie
- 10 - Travaux vestiaires stade JF Capitaine
- 11 - Signature d'acte ENEDIS : parcelles section 007 AC 807 et 906 et 007 AD n° 1292

**URBANISME**

- 12 - Cession de terrain à Géocap
- 13 - Informations du Maire et des adjoints :

Le Maire informe qu'il s'agit du dernier Conseil Municipal auquel participe Michel Nezet, DGS, avant son départ à la retraite.

Il tient à le remercier d'avoir accompagné la nouvelle équipe pendant cette première année de mandature et pour son aide très précieuse.

Un moment de convivialité sera organisé prochainement à son intention.

### **0-1 - Approbation du Procès-Verbal du 9 juin 2021 :**

---

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

### **0-2 - Délégations du Conseil Municipal au Maire**

- Signature avenant n°2 Lot 16 mobilier mairie avec R Buro 1493.16 € HT (pose patères complémentaires (187.68 € HT devis) et création de prises de main sur les sièges visiteurs pour 1305.48 € HT. Nouveau montant marché 89 709.95 € HT soit 107 651.94 € TTC.

- Signature d'un avenant pour le marché de restauration scolaire d'une durée de 4 mois avec Convivio (écoles de Binic) jusqu'au 31/12/2021.

- Signature d'une convention pour la création d'une œuvre de Simon AUGADE (plasticien/sculpteur) dans le cadre du 1% artistique de la mairie (parc de la Belle Issue). La mission consiste en la préparation, conception, réalisation et installation de l'œuvre d'art dans le parc.

Le budget de l'opération est évalué à 15 000 €.

- Signature d'une convention le 23/06/2021 avec la gendarmerie pour le logement du personnel saisonnier de la brigade (deux studios).

## **FINANCES**

### **1 - Renouvellement adhésion ALEC et désignation d'un élu**

---

Gilbert BERTRAND informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, met en œuvre trois missions principales :

- L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les agglomérations du Pays de Saint-Brieuc
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé, CEP)
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique

Le service de Conseil en Energie Partagé a pour objectif d'aider les communes adhérentes à une bonne gestion de leurs consommations d'énergie :

- en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé régulièrement, grâce à un suivi des factures
- en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores
- en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique

- en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Six conseillers thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Energie *Partagé* ».

Afin de continuer de bénéficier de ce service, la commune doit renouveler son adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour une durée de 4 ans (2021 – 2024).

La cotisation est fixée à **0,85 €** par habitant et par an (avec une revalorisation annuelle de 1,5%), sur la base de la population municipale en vigueur pour l'année n-1. Soit, pour notre commune, une cotisation de 0,85 € soit 6 007, 80 €.

Il faut noter que l'économie d'énergie moyenne déjà générée par le service CEP auprès des communes adhérentes est évaluée à 2,82€/hab/an et que le potentiel s'élève à près de 6€/hab/an.

La mission de Conseil en Energie Partagé bénéficie par ailleurs de cofinancements apportés par les agglomérations de Saint-Brieuc et Lamballe et par le Syndicat Départemental d'Energie.

La commune doit également renouveler le mandat de l' élu référent à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui la représentera dans les instances de l'association (Assemblée générale, Comité de pilotage du CEP...). Cet élu sera l'interlocuteur privilégié des élus et salariés de l'ALEC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à la ré-adhésion de la commune.
- **ACCEPTTE** de verser la cotisation annuelle fixée à 0,85 € par habitant et par an (avec une revalorisation de 1,5% chaque année), sur la période 2021-2024.
- **DESIGNE** Madame Hélène LUTZ comme élue référente, représentant la commune au sein de l'ALEC, et interlocuteur privilégié de l'ALEC.
- **DONNE** mandat à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité, carburants, etc...) et d'eau.
- **AUTORISE** l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données, sous réserve que ces données conservent leur caractère confidentiel et ne fassent pas l'objet de transmission à des tiers, de quelque manière et sur quelque support que ce soit.
- **S'ENGAGE** à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux, et à faciliter le travail du Conseiller en Energie Partagé, afin de pouvoir établir un bilan énergétique du patrimoine communal.
- **PREND NOTE** de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller en Energie Partagé pour les projets actuels et à venir de la commune, et demande qu'une information soit faite auprès des Services Techniques de la commune.
- **MANDATE** le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## TOURISME

### 2 - Groupe de travail compétence tourisme :

---

Laure MITNIK informe que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, introduit dans son article 16 la possibilité pour certaines communes de retrouver leur compétence « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme ».

L'office du tourisme est depuis 2017 office communautaire maintenu distinct par décision du conseil communautaire du Sud-Goëlo (le 19/09/2016) et la question du positionnement de l'office du tourisme se pose au vu de la loi engagement et proximité et son article 16.

Afin d'engager la démarche de réflexion et la décision à prendre dans l'échéance impartie, le Maire propose la création d'un groupe de travail d'élus pour travailler le dossier dans le sens d'un retour de l'office du tourisme dans le giron communal.

Pour les communes touristiques déjà érigées en stations classées de tourisme, la procédure à suivre est la suivante :

- la commune devra prendre une délibération du Conseil Municipal après avis de l'organe délibérant de l'EPCI
- l'avis devra être rendu dans un délai de trois mois à compter de sa saisine par la commune concernée, à défaut l'avis est réputé rendu. Selon le rapport de la commission des lois, il s'agirait d'un avis simple.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- décide de la création d'un groupe de travail tourisme ;

- la composition du groupe de travail est la suivante :

- Monsieur Paul CHAUVIN
- Madame Laure MITNIK
- Madame Dominique GALLO
- Madame Catherine LECH'VIEN (suppléante)
- Madame Sophie QUERRÉ
- Madame Bernadette MACHET (suppléante)
- Monsieur Michel LÉGER

Une première réunion de travail est prévue le 16/07 à 8h30 en mairie d'Étables-sur-Mer.

## ENFANCE-JEUNESSE

### 3 - Subvention projets jeunes :

---

Après la lecture de 5 projets, 2 ne répondaient pas aux critères n'ont pas été retenus et 3 ont été retenus :

- LANA MESSINA – EQUITATION : Aide au financement à de nombreux concours équestre de Lana Messina du Centre équestre d'Étables-sur-Mer
- Association « TSHUSS MUSIQUE » : Junior'Association avec pour objectif des projets culturels (dessin, chant, vidéo, photo, ...). Projet de conférence, de clip-vidéos et d'exposition photos.
- MAELLYS KERVOELEN – ROLLER : Passionnée de Roller, elle participe à de nombreuses compétitions et souhaite être aidée pour obtenir les brevets d'initiateur fédéral et d'éducateur fédéral.

Après avoir rencontré les 3 porteurs de projets le 19 mai 2021, les élus présents (Christine Penven, Myriam Meunier, Sophie Querré, Pierre Hérisard et Jean-Michel Treussard), ont fait le choix, validé en commission enfance-jeunesse du 10 juin, de répartir la somme de 1 500 € comme ceci :

- 1 000 € pour l'association « Tshuss Musique »
- 320 € pour Lana MESSINA
- 180 € pour Maëllys KERVOELEN

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide la proposition formulée.

#### **4 -Transport scolaire**

---

Afin de remettre en service le transport scolaire des écoles de Binic, arrêté depuis le début de la crise sanitaire et de permettre d'étendre le dispositif à celles d'Étables-sur-Mer, une étude a été sollicitée auprès de l'agglomération, autorité organisatrice du transport.

En réponse à une enquête menée au printemps, 44 familles se sont montrées intéressées sur la commune historique de Binic et 13 sur celle d'Étables-sur-Mer.

Le service transports ainsi qu'une équipe du TUB (transport urbain briochin) ont été rencontrés à deux reprises afin d'envisager les parcours de ramassage scolaire.

L'agglomération qui devra lancer les consultations des transporteurs en juillet informe qu'en fonction des inscriptions, la taille du bus pourra évoluer (minibus envisageable pour Étables-sur-Mer).

Bien que cela ne soit pas une obligation, la mise à disposition par la commune d'un agent accompagnateur semble indispensable dans chaque bus notamment du fait du jeune âge des enfants. Cette mise à disposition est chiffrée pour une année scolaire à environ 13 000 €.

Il conviendra d'un point de vue pratique de faire correspondre ces horaires avec ceux du transport de l'ALSH aux écoles qui sera quant à lui assuré par le bus communal de 33 places et les services municipaux.

Le transport sera facturé aux familles via un abonnement de 135 € sauf aides à destination des bénéficiaires de la couverture maladie universelle et pass famille (formulaire en mairie ou au point TUB) et la commission propose une participation de la commune à hauteur de 45 € pour un reste à charge de 90 € (titre sur justificatif). Les familles pourront également bénéficier du tarif social du TUB ou du pass famille.

Sur demande de précision de Sophie Querré, Jean-Michel Treussard indique que les trajets transmis sont les versions définitives qui pourront toutefois être modifiées après un premier état des lieux.

Laurent Honoré rappelle que la précédente municipalité était attachée à la gratuité de ce transport qui coûtait à la commune environ 50 000 €. Il apprécie cependant l'expérimentation.

Annick Blanchard souhaite ajouter que pour des raisons écologiques elle s'abstiendra. Sur Etables-Sur-Mer elle aurait trouvé intéressant de réfléchir à un pédibus.

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse réunie le 10 juin 2021 ;

Considérant que des crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Le Conseil Municipal par 28 voix pour et 5 abstentions (Laurent HONORÉ, Annick BLANCHARD, Bernadette MACHET, Patrice DARCHE, Erwann LARUPT) approuve la mise en œuvre d'un service de ramassage scolaire sur l'ensemble de la commune de Binic-Etables-Sur-Mer à titre expérimental pour l'année

scolaire 2021-2022. Un premier bilan sera effectué à l'issue du premier trimestre de façon à procéder à divers ajustements. En fin d'année scolaire, il conviendra de décider du maintien ou non du service.

Approuve la participation à l'abonnement annuel à hauteur de 45 € par enfant.

Cette subvention sera versée à partir du compte 6745 : subvention à des personnes de droit privé.

## **PERSONNEL**

### **5 - Rémunération du personnel : reprise de carrière et régime indemnitaire des agents contractuels :**

La collectivité a été alertée sur la période récente pour les agents non titulaires (CDD) sur la non prise en compte d'une actualisation de l'indice de paie dans le temps et la non éligibilité au régime indemnitaire de la collectivité pour des agents qui pour certains exercent une activité depuis plusieurs années au sein de la collectivité.

Cette situation pose problème notamment pour des métiers en tension comme celui d'auxiliaire de soins avec le risque de ne pouvoir conserver le personnel en place et se trouver dans la difficulté à faire fonctionner le service de manière satisfaisante.

Par ailleurs, sur le plan de l'équité et de l'équilibre à trouver, il apparaît nécessaire de corriger la présente situation et reprendre un historique carrière des agents sur la base d'un état déclaratif signé et daté de l'agent avec les justifications à fournir par ce dernier et ce pour le reclassement de l'indice de paie de référence lié à la reprise de carrière.

Cette disposition (dans sa mise en œuvre) suppose un contrat supérieur à l'échéance de 6 mois.

D'autre part, l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire de la collectivité de la même manière et selon les mêmes modalités qu'un agent titulaire.

La collectivité souhaite l'application de cette disposition pour l'ensemble des agents des entités communales.

La demande a été présentée en commission du personnel le 18 juin et au comité technique le 23 juin.

La démarche est également initiée selon les mêmes modalités auprès des agents du CCAS.

L'incidence budgétaire sur une année pleine est de l'ordre de 30 000 € pour équivalence temps plein.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la proposition ci-dessus.

### **6 - Tableau des effectifs 2021 du personnel communal :**

Le tableau de la commune intègre :

- les modifications suites aux avancements de grade
- les créations de poste suite à promotion interne (3)
- une proposition d'augmentation de DHS pour un poste d'accueil dans le cadre de la réorganisation présentée aux agents.

Par ailleurs, compte tenu de la période de tuilage sur le poste de DGS (de septembre à décembre 2021) il convient de prévoir un emploi administratif d'attaché territorial dédoublé sur la période.

Le projet de tableau des effectifs a été présenté en commission du personnel du 18 juin et en comité technique le 23 juin 2021.

Annick Blanchard informe qu'elle a assisté à un débrayage des agents le 22 juin.

Le Maire précise qu'il s'agissait non pas d'un débrayage mais d'une demande de rencontre pour signaler un problème entre un élu et un agent. Il informe que suite à cette rencontre des mesures de protection et d'assistance de l'agent ont été prises et qu'une enquête sera diligentée par une personne extérieure. Le sujet sera abordé lors du CHSCT du 8 juillet.

Laurent Honoré craint que le problème ne soit pas uniquement entre un élu et un agent mais qu'il s'agisse d'un mal être au travail lié à du dénigrement voire du harcèlement.

Il considère que la situation est suffisamment grave pour ne pas être minimisée et qu'il est de la responsabilité du Maire de protéger les agents. Laurent Honoré met l'accent sur les compétences et la conscience professionnelle des agents et affirme qu'il sera très attentif à ce qui se passera afin que cette situation disparaisse au plus vite.

Le Maire partage totalement cette chance d'avoir une équipe mobilisée.

Annick Blanchard souhaite redire que si les faits sont avérés cela relève de la justice et qu'il s'agit de plusieurs élus et agents. Elle rappelle qu'elle avait demandé une enquête sur l'ensemble des salariés et les élus concernés. La minorité de Laurent Honoré sollicite officiellement un rendez-vous aux trois Maires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de tableau des effectifs au 01/07/2021.

## **7 - La prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de Directeur général des services :**

---

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, Michel Nezet DGS fait valoir tout prochainement son droit à la retraite et la collectivité a pourvu à son remplacement par M. Yann THEBAULT qui arrive dans la collectivité en septembre 2021 sur le poste en provenance de l'EPCI de Guingamp-Paimpol (GPA).

Les emplois fonctionnels, également appelés emplois de direction, sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés sont limitativement énumérés par l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ils ne peuvent concerner que les emplois de directeur général des services, directeur général adjoint et directeur ou directeur général des services techniques.

Les emplois fonctionnels ne constituent pas un ou des cadres d'emplois soumis à un statut particulier comme les autres emplois de la fonction publique territoriale. Ils sont seulement soumis à des règles spécifiques.

S'agissant du directeur général des services, cette dernière relève du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

L'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services perçoit la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé sauf exceptions prévues par l'article 4 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987.

Il peut également bénéficier d'une prime spécifique, dite prime de responsabilité, prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 qui tient compte des sujétions et contraintes inhérentes à ses fonctions.

Elle est versée mensuellement en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension du bénéficiaire un taux individuel dont le montant ne peut dépasser 15 p. 100. Cette prime est compatible avec l'attribution du régime indemnitaire de la collectivité et d'éventuels avantages en nature liés à la fonction.

Cette prime est actuellement attribuée au Directeur général des services.

Il est donc proposé au Conseil de reconduire la prime de responsabilité pour l'emploi de Directeur général des services nouvellement recruté.

D'autoriser le Maire à attribuer cette prime dans la limite du taux maximal de 15% du traitement soumis à retenue pour pension par arrêté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

## **8 - Prolongation contrat de l'agent en charge de la valorisation du patrimoine maritime :**

---

Par délibération du 7 octobre 2020 la collectivité a recruté une chargée de mission pour travailler sur la valorisation du passé Terre Neuvas de Binic - Etables-Sur-Mer.

Le projet déposé vise à :

- Valoriser l'histoire de la station et son patrimoine maritime
- Apporter un contenu qualitatif /culturel pour accroître la visite de la station
- Allonger la durée de séjour
- Proposer un circuit qui sillonne les rues commerçantes.

L'idée est à partir de cartes postales, de témoignages, de créer et scénographier des parcours marchands et touristiques en centres bourgs : le passé morutier du port de Binic, les villas du début du 20<sup>ème</sup> siècle aux Godelins à Étables-sur-Mer. Les parcours seraient illustrés par de grandes photos explicatives et passeraient obligatoirement par les rues commerçantes des centres bourgs, mais devraient être également signalés à partir des endroits fréquentés de la commune.

Ce projet est subventionné par le FEAMP et la Région.

Le contrat de travail était initialement prévu pour 3 mois et cette durée s'avère très insuffisante et il est proposé de le reconduire jusqu'au 31 décembre 2021 et de demander au Conseil Municipal l'autorisation, le cas échéant, de le prolonger au maximum jusqu'au 31 mars 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide la proposition (le contrat actuel prend fin en juillet).

## **TRAVAUX**

### **9 -Travaux SDE abords de la mairie :**

---

Après étude, le SDE propose à la commune une extension du réseau d'éclairage public aux abords de la mairie d'Etables-Sur-Mer. Le coût de l'opération est estimé à 20 300€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de maîtrise d'ingénierie). La participation de la commune sera de 12 217.60 €.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre Ville, une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 12 217.60 €.

Le montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

La dépense a été prise en compte dans le budget 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet.

### **10 -Travaux vestiaires stade JF Capitaine :**

Suite à la consultation phase travaux pour le projet de vestiaires en mai 2020, le montant total des lots de l'opération dépassant les estimatifs, il a été décidé de revoir le projet et de demander à l'architecte de chercher des sources d'économie. Ci-dessous le nouvel estimatif :

N°	DESIGNATION	PRIX HT
LOT	PLOMBERIE SANITAIRES	
01	Terrassement gros œuvre	148 437.25
02	Charpente	24 330.00
03	Couverture	41 690.00
04	Menuiseries extérieures	25 046.00
05	Menuiseries intérieures	51 476.00
06	Revêtements de sols Faïence	36 960.50
07	Peinture	8 979.85
08	Plomberie Sanitaire	59 730.00
09	Électricité	22 656.70
	TOTAL RÉCAPITULATIF (HT)	419 306.30
	TOTAL RÉCAPITULATIF (TTC)	503 167.56

**Impact lié au COVID 19 environ 6 % supplémentaire**

**556 503.32**

Le calendrier pourrait être le suivant :

- Démolition prévue en juillet 2021
- Début des travaux novembre 2021 et durée des travaux 10 mois.

Au budget 2021, la somme de 552 000 € est inscrite, la collectivité vient de bénéficier au titre de ce projet d'une subvention DETR de 100 000 €. La DETR vient s'ajouter à la subvention du contrat de territoire (148 942 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve

- Le lancement de la consultation des marchés pour la réalisation des vestiaires du stade
- La signature des marchés avec les prestataires retenus.
- De solliciter une subvention auprès du Fonds d'aide au football amateur, à partir de ces nouveaux montants.

## **11 - Signature d'acte ENEDIS : parcelles section 007 AC 807 et 906 et 007 AD n° 1292.**

---

ENEDIS a sollicité son notaire afin d'établir un acte portant sur la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur plusieurs parcelles de la commune (domaine privé) et cadastrées section 007 AC 807 et 906 ainsi que la parcelle cadastrée 007 AD n° 1292 (lotissement rue du pourquoi pas)

La convention et l'acte se font aux frais exclusifs d'ENEDIS et l'acte authentique vise à régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte avec l'étude notariale retenue par ENEDIS.

## **URBANISME**

### **12 - Cession de terrain à Géocap :**

---

Le cabinet GEOCAP a sollicité la commune pour l'acquisition d'une nouvelle parcelle, cadastrée AB 1463 et d'une superficie de 1194 m<sup>2</sup> rue Harel de la Noë afin d'y implanter ses locaux.

Dans sa séance du 09 juin 2021, le Conseil Municipal a acté le déclassement de cette parcelle et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Il convient maintenant d'approuver la cession de la parcelle AB 1463 au cabinet GEOCAP et confirmer la délibération du 7/10/2020 sur le même objet. Ainsi, toutes les étapes qui permettent la cession du foncier auront été franchies.

L'estimation du Service des Domaines est de 25 € / m<sup>2</sup>, soit un prix de vente à 30 000 €.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité valide cette cession et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **13 - Informations du Maire :**

---

Le Conseil Municipal est sollicité pour avis par la préfecture (courrier reçu le 28 juin 2021) au sujet de la création d'une chambre funéraire par l'entreprise de Pompes Funèbres HELARY LE ROY au 7 rue de la Renommée.

La collectivité doit donner son avis dans un délai de 2 mois ;

La chambre funéraire comprend 2 zones, un espace public (accueil, sanitaires, salons et parking extérieur de 14 places) et un espace technique privé avec salle, axe de circulation, garage et vestiaires et sanitaires ainsi qu'une lingerie.

Le dossier de demande de création de chambre funéraire a été déposé à la préfecture qui prend l'avis du Conseil Municipal et celui du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

L'ouverture de l'établissement est prévue en juin 2022.

Le dossier peut être consulté en mairie auprès de la direction des services.

A Michel Léger qui constate qu'il y a déjà une chambre funéraire le Maire confirme qu'il s'agit de deux entreprises différentes.

Bernadette Machet rappelle qu'il existe une chambre funéraire au niveau de cimetière Saint Roch. Elle trouverait dommage que cette offre communale n'existe plus.

Avis positif à l'unanimité.

Bernard Escande souhaite des informations sur la SPL du port. Le Maire répond que le nouveau directeur a rencontré les agents du port et les services, qu'un projet de convention tripartite entre la SPL le département et la commune est en cours. Le projet a fait l'objet d'amendements de la part de la commune. Des rendez-vous entre élus ont également eu lieu au département. Le Maire attend un nouveau rendez-vous avec le Président du Département.

Pour conclure le Maire informe que de belles propositions d'animations sont programmées cet été.

**Calendrier :**

CHSCT le 8 juillet à 14h30.  
Pot départ en retraite agents le 9 juillet à 17h en Mairie  
Inauguration de la Mairie le 16 juillet à 16h.  
Ouverture de la Mairie aux habitants le 14 juillet  
Commission urbanisme le 15 juillet à 14h30  
Commission des finances le 22 juillet à 18h  
Commission d'urbanisme le 26 août à 14h15  
Commission transparence le 1<sup>er</sup> septembre à 15h30  
CCAS le 28 septembre  
Commission accessibilité le 15 septembre à 18h  
Prochain Conseil Municipal le 15 septembre à 20h.

La séance est close à 21h15.

**Le Maire**  
**Paul CHAUVIN**

**Le secrétaire de séance**  
**François LE GUERN**



